

M. l'Orateur: Je donnerai la parole au député de Yorkton-Melville pour une supplémentaire, puis au député de Northumberland-Durham, après quoi nous passerons à l'ordre du jour.

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre. Comme le ministre responsable de la Commission canadienne du blé ne nous a pas donné l'assurance que les grains de provende ne seront pas soustraits à l'autorité de la Commission canadienne du blé, le premier ministre interviendra-t-il pour donner suite aux souhaits exprimés par les agriculteurs des Prairies et maintenir la Commission du blé comme seul organisme de commercialisation des grains de provende?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne puis être d'accord avec la prémisse de la question, c'est-à-dire que le député serait un porte-parole des agriculteurs plus autorisé que le ministre ou les agriculteurs eux-mêmes se prononçant par voie de référendum.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA COMPÉTENCE DES GRANDS JURYS EN MATIÈRE D'INSPECTION DES PÉNITENCIERS FÉDÉRAUX

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, rien qu'une brève question à l'adresse du ministre de la Justice qui devra répondre par oui ou par non. Le gouvernement a-t-il pour politique de contester que les grands jurys ontariens aient compétence pour exercer un contrôle et faire rapport sur les institutions fédérales?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, quand une telle question se pose, nous examinons ses aspects techniques et juridiques et prenons une décision en nous appuyant sur ces faits.

M. Lawrence: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Ce n'est certainement pas là un oui ou un non. Puis-je demander au ministre si M. John Hollies, conseiller auprès du gouvernement, exprimait une politique ministérielle vendredi dernier à Napanee, en Ontario, lorsqu'il aurait informé le juge Lloyd Holden de la Cour suprême de l'Ontario qu'il était disposé à contester la validité constitutionnelle de la compétence du grand jury à exercer un contrôle sur l'institution fédérale à Millhaven, en Ontario?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, il agissait parfaitement dans les limites de son mandat.

M. Lawrence: Quelle attitude révoltante!

M. l'Orateur: Le député de Saint-Jean-Lancaster (M. Bell) invoque le Règlement.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Tom Bell (Saint-Jean-Lancaster): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au leader du gouvernement à la Chambre? Bien qu'on se soit interrogé dans les

Parcs nationaux—Loi

corridors ce matin sur la durée de nos travaux, puis-je demander au leader du gouvernement, au cas où nous siégerions la semaine prochaine, quels sont les travaux prévus?

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je ne vois rien qui pourrait nous empêcher de siéger la semaine prochaine, et même jusqu'en plein été.

Des voix: Oh, oh!

M. MacEachen: Je signalerai à mon honorable ami que nous poursuivrons aujourd'hui l'étude du bill sur les parcs. Quand nous en aurons terminé, nous passerons au bill sur l'expansion des exportations pour le restant de la journée. Quels que soient nos progrès, demain nous aborderons l'étude de la loi sur le développement de la pêche qui sera suivie des rectifications aux trois lois sur les prêts garantis. Lundi prochain, où que nous soyons rendus, nous entreprendrons l'étude du projet de loi inscrit au nom du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Une voix: Où est le bill sur le football?

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour. Le député de Victoria invoque le Règlement.

M. McKinnon: Monsieur l'Orateur, il y a quelques minutes, je posais une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il ne m'a pas entendu ou a décidé de ne pas répondre. Je me demande s'il pourrait dire pour laquelle des deux raisons il ne l'a pas fait.

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas répondu, parce que la question du député n'avait pas trait à mon ministère. Il pourrait peut-être préciser le lien entre sa question et la réponse attendue.

M. l'Orateur: Ce lien pourrait être précisé autrement que dans un échange de vues sur un rappel au Règlement. Je crois que nous devrions maintenant passer à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LES PARCS NATIONAUX

MODIFICATION DÉLIMITANT LES POUVOIRS DU GOUVERNEMENT EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DE TERRES PUBLIQUES

La Chambre passe à l'étude du bill C-6, tendant à modifier la loi sur les parcs nationaux, dont le comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien a fait rapport avec des propositions d'amendement.

M. l'Orateur: Peut-être la Chambre pourrait-elle se calmer un moment. Sans doute le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) prendra-t-il intérêt à la motion dont la Chambre est saisie. Le ministre et les députés ont pris connaissance des motions à l'étude, j'en suis sûr. Aussi je tiens à signaler qu'à première vue tout au moins, les motions n^{os} 1 et 2 me semblent manquer de pertinence et dépasser la partie du bill C-6. Il se peut